



Animaux dans l'eau

Par salto

Bonjour,

Existe-t-il des lois ou des réglementations concernant le droit d'emmener un animal domestique (chien, équidé, toute autre espèce) dans un cours d'eau ? Rivière, lac, étang? tant qu'il ne s'agit pas d'un lieu privé ?

Durant un cours laps de temps et non pas sur une durée illimitée (comme dans le cas d'un accès a l'eau au bétail.)

En vous remerciant par avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il existe plutôt des interdictions, comme par exemple d'aller baigner ou faire boire votre animal sur une propriété privée.

Ensuite il peut y avoir des arrêtés municipaux interdisant la baignade, ou la présence d'animaux sur certains sites (plages, lieux de baignades)

Puis le règlement sanitaire départemental peut compléter en ce qui concerne les éventuelles pollutions.

Renseignez vous à la mairie.